

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE LE MIRAIL

- VU La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
- VU La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- VU Le décret n° 2011-184 du 15 janvier 2011 relatif aux Comités Techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat
- VU La circulaire d'application du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités Techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat
- VU La décision n° 4 du Conseil d'Administration du 12 juillet 2011, après avis du CTP du 1^{er} juillet 2011

ARRÊTE

Article 1

Il est créé à l'Université Toulouse II – Le Mirail à compter du 16 novembre 2011 et pour une durée de 4 ans, un Comité Technique ayant compétence dans le cadre du décret du 15 février 2011 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant l'ensemble des services et composantes.

Article 2

La composition de ce Comité est fixée comme suit :

a/ Représentants de l'Administration :

- ▶ Monsieur le Président ou son remplaçant
- ▶ Monsieur le Directeur Général des Services ou son remplaçant

b/ Représentants des personnels :

- ▶ Dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste le 20 octobre 2011

●●●●●●●●●●

✓ Membres élus : FSU :

Titulaires : Monsieur Jean AZEMA, Madame Marie- France CARNUS, Monsieur Hervé PETIT

Suppléants : Madame Sandrine CHAPOULIE, Monsieur Alexandre MEUNIER Alexandre, Madame Valérie VISA ONDARCUHU

SGEN-CFDT :

Titulaires : Madame Héléne EYROLLE, Monsieur MONS Daniel, Madame Marie-Hélène LECUREUX

Suppléants : Monsieur Francis RIGAL, Monsieur Nabil HATHOUT, Monsieur Pascal JARDINIER

**Service
AFFAIRES GENERALES**

TELEPHONES : 05 61 50 44 14
TELECOPIE : 05 61 50 49 24

INTERNATIONAL
TEL : +33 5 61 50 44 14
FAX : +33 5 61 50 49 24

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : www.univ-tlse2.fr

FERC-Sup CGT :

Titulaires : Monsieur Fabrice VÉDÈRE, Madame Mireille BRUYERE

Suppléants : Madame Claudine LEMIRE, Madame VICENTE Marlène

UNSA :

Titulaires : Monsieur Philippe DEBAECKER, Madame Laurence RESSEJAC

Suppléants : Monsieur Jean-François CAMPS, Madame Sonyda THACH

Article 3

Le Directeur Général des Services de l'Université Toulouse II - Le Mirail est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site ENT de l'Université.

Fait à Toulouse, le 21 octobre 2011

POUR LE PRÉSIDENT,
LE VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre-Yves BOISSAU

Le Président

Daniel FILATRE